departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Conseniers en exercice . 4

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 3 Mars 1997

SEANCE DU 28 février 1997

Contrat de Ville MOUS - Avenant n° 4 à la convention de prestations de service Ville de Niort / Communauté de Communes de Niort du 18 Juillet 1994 modifiée - Convention de mise à disposition de personnel

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,

M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,

M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,

M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,

M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,

Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,

Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,

M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,

Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusées:

Conseillers:

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D96564

Secrétariat Général

Contrat de Ville MOUS - Avenant n° 4 à la convention de prestations de service Ville de Niort / Communauté de Communes de Niort du 18 Juillet 1994 modifiée - Convention de mise à disposition de personnel

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibérations du Conseil Municipal en date du 30 Juin 1994 et du 23 Septembre 1994, la Ville de Niort a accepté d'assurer la mise en oeuvre du volet social du Contrat de Ville pour la Communauté de Communes de Niort au terme d'une convention de prestations de service du 18 Juillet 1994 modifiée par avenants.

La volonté communautaire de développer les actions d'insertion par l'économique à travers le Contrat de Ville, s'est traduite en 1996 par la création de la Mission d'Insertion Par l'Economique, support juridique du Plan Local d'Insertion par l'Economique, et élément fédérateur pour le développement des outils d'insertion par l'économique.

Les missions de la MIPE répondent aux objectifs fixés au Contrat de Ville pour ce qui concerne son volet Emploi et Accompagnement Social.

Une équipe se met en place au sein de la MIPE pour mettre en oeuvre ces missions.

Il convient de prendre en compte cette évolution en ajustant l'organisation de la MOUS suivant le schéma joint, qui ne remet pas en cause l'effectif global du service.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- m'autoriser d'une part, à signer l'avenant n°4 à la convention de prestations de service passée avec la Communauté de Communes de Niort et d'autre part, une nouvelle convention de mise à disposition des personnels au titre du Contrat de Ville avec effet à compter du 1er Février 1997.

(M. le Maire, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat ni au vote).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 1

> Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

Ordre du jour